

DÉPARTEMENT
CÔTE D'ORDES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARSANNAY-LE-BOIS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12

Date de la convocation
23/06/2025

Date d'affichage
23/06/2025

Objet de la délibération
N°2025-18

Objet : Maitrise d'ouvrage (financement)
des travaux connexes de l'aménagement
foncier agricole et forestier de Marsannay le
Bois.

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le lundi 30 juin

A 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. Christophe MONOT, Maire.

Présents M. Christophe MONOT ; Raynald STOERCKEL ;
Anne VERPEAUX ; Pascal EHRHARDT ;
Francis LACROIX ; Philippe VEUILLET ;
Dominique CHAPUIS ; Adeline GAMBINO ;
Isabelle ADIER ; Christine BANET ; Julien DI PIPPA

Absents Joël THILLIEZ
Philippe PROST a donné pouvoir à Christine BANET
Yannick CHARBONNIER

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 021-212103915-20250630-D_2025_18-DE



M. le Maire informe le conseil municipal de la lettre reçue du
président de la commission communale d'aménagement foncier
dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et
forestier de la commune de Marsannay-le-Bois.

Le Conseil municipal doit, conformément aux dispositions de
l'article L. 133-2 du Code rural et de la pêche maritime,
indiquer s'il entend assurer tout ou partie de la maîtrise
d'ouvrage (financement) des travaux connexes à l'aménagement
foncier agricole et forestier, consécutivement à la demande de la
commission communale d'aménagement foncier.

Le montant total estimatif des travaux connexes estimé par le
cabinet de géomètre-expert au stade du projet (avant l'enquête
publique) est de 289 552,49 € H.T, comprenant les imprévus
35 600,72 € (15 %) et la maîtrise d'œuvre 16 613,67 € (7 %).

M. le Maire propose que la commune assure à hauteur de
103 702,25€ H.T la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants (cf.
tableau récapitulatif des travaux).

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Marsannay-le-Bois
Utilisateur : FEUCHOT-FEBVRE Commune Élise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D_2025_18
Objet :	Maitrise d'ouvrage (financement) des travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier de Marsannay le Bois.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	021-212103915-20250630-D_2025_18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 021-212103915-20250630-D_2025_18-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	154.8 Ko
Nom original : D_2025-18 Maitrise d'ouvrage (financement) des travaux connexes.pdf		
Nom métier :		
99_DE-021-212103915-20250630-D_2025_18-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	117.5 Ko
Nom original : bilan travaux CD.pdf		
Nom métier :		
99_DE-021-212103915-20250630-D_2025_18-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2025 à 10h35min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2025 à 10h35min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2025 à 10h35min31s	Transmis au MI

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 021-212103915-20250630-D_2025_18-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 votes nuls :

- décide d'assurer tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes selon le programme élaboré par la commission communale d'aménagement foncier,
- accepte les modalités de financement sur la base des estimations du cabinet de géomètre-expert AXIS CONSEILS,
- autorise le maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires,
- prends note de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme, le Maire.



Acquittement reçu

1 juillet 2025 à 10h35min43s

Reçu par le MI le 2025-07-01

Bilan Travaux

	Aménagement t de sol	Voirie	Hydrauliques	Plantation	Totaux HT	Maitrise d'Œuvre 7%	Imprévus 15%	Totaux HT + Imprévus + MO	TVA 20%	Montant TTC	Montant financé MAIRIES	Montant financé CD 21	Montant financé AFAFAP (Totaux HT- Subventions MAIRIES ET CD21)	Trésorerie AFR	Reste à charge
MARSANNAY- LE-BOIS	33 504,90 €	64 998,00 €	1 700,00 €	112 135,20 €	212 338,10 €	14 863,67 €	31 850,72 €	259 052,48 €	51 810,50 €	310 862,98 €	103 702,25 €	63 270,76 €			
GEMEAUX	260,00 €	- €	- €	- €	260,00 €	18,20 €	39,00 €	317,20 €	63,44 €	380,64 €	- €	7,28 €			
FLACEY	- €	2 040,00 €	- €	3 135,00 €	5 175,00 €	362,25 €	776,25 €	6 313,50 €	1 262,70 €	7 576,20 €	- €	2 290,80 €			
NORGES-LA- VILLE	7 615,00 €	11 100,00 €	850,00 €	- €	19 565,00 €	1 369,55 €	2 934,75 €	23 869,30 €	4 773,86 €	28 643,16 €	- €	6 059,77 €			
CLENAY	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
EPAGNY	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
Totaux	41 379,90 €	78 138,00 €	2 550,00 €	115 270,20 €	237 338,10 €	16 613,67 €	35 600,72 €	289 552,48 €	57 910,50 €	347 462,98 €	103 702,25 €	71 628,61 €	114 221,62 €	50 000,00 €	64 221,62 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 021-212103915-20250630-D_2025_18-DE

SLO

